

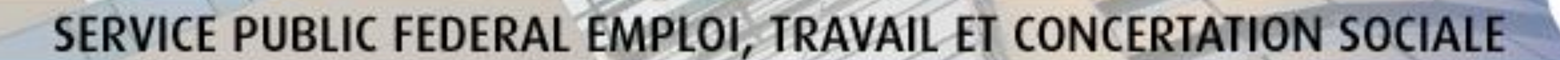
SLIC 2014 – Campagne de prévention des accidents du travail dus aux chutes, glissades et trébuchements de plain-pied



Renaud de BRUYN

Inspecteur attaché

Controle du Bien-Etre au Travail
DR Namur-Lux-B W





SLIC 2014

- **Contenu de la formation:**
  - Cadre
  - Objectif
  - Checklist
  - Caviar
  - Réglementation
  - Exemples
  - Comment mener les inspections?
  - Info complémentaire
  - 5S
  - Questions - réponses





Campagne SLIC 2014
Cadre

- **Campagne d'inspection et de sensibilisation**
- **Chutes: grande partie du total des AT dans tous les secteurs économiques**
- **Les conséquences peuvent être sérieuses**
  (fractures, commotions cérébrales, …)





Campagne SLIC 2014
Cadre

- Campagne Européenne

- Senior Labour Inspectors Comittee

- Groupe de travail :

  Estonie avec l'aide de l'Irlande, la Pologne, le Danemark, le Royaume-Uni et l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé sur les lieux de travail

- Objectif:

  Prévenir les accidents et les blessures dues aux chutes, glissades et trébuchements de plain-pied



Statistiques FAT 2012

6.2.2. Déviation - Distribution des accidents du travail selon la déviation et les suites de l'accident - 2012

Codes SEAT	Déviation	Suites								TOTAL	
		CSS		IT		IP		Mortels			
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
5	*Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - Total*	*7.357*	*12,8%*	*12.984*	*19,7%*	*3.386*	*28,6%*	*10*	*15%*	*23.737*	*17,6%*
50	Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - Non précisé	1.341	*2,3%*	2.206	*3,4%*	524	*4,4%*	0	*0%*	4.071	*3,0%*
51	Chute de personne - de hauteur	1.225	*2,1%*	2.912	*4,4%*	1.100	*9,3%*	10	*15%*	5.247	*3,9%*
52	Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	4.573	*8,0%*	7.568	*11,5%*	1.704	*14,4%*	0	*0%*	13.845	*10,2%*
59	Autre Déviation connue du groupe 50 mais non listée ci-dessus	218	*0,4%*	298	*0,5%*	58	*0,5%*	0	*0%*	574	*0,4%*

Source: http://www.fao.fgov.be/site_fr/stats_etudes/tableaux_stats/tableaux-2012/accidents-lieux-2012/documents/6.2.2.-2012-FR.pdf

→ **17,6 % des accidents du travail** sur base de différents évènements de "glissades et trébuchements avec chute, chute de personnes"

(Codes SEAT- 50)

- dont 10,2 % chutes de plain-pied
- 3,9 % chutes de hauteur de personnes
- 3,4 % non spécifiées





Campagne SLIC 2014
Objectif

- **Secteurs choisis par l'Europe:**
  - Agro-alimentaire
  - Métal
  - Soins de santé
  - HORECA (hôtel, restaurant, café)
  - Vente au détail et en gros (stockage)
- **Belgique → Soins de santé**





Campagne SLIC 2014
Objectif

- Coordination par la direction régionale
- Sensibilisation des acteurs du secteur
- Communiqués de presse
- Formation des inspecteurs: 26 mai 2014
- Lancement de la campagne: 5 juin 2014
- Période d'inspection: 12 juin – 12 sept. 2014
- 120 visites au niveau national – 15 par DR
- Checklist
- Rassemblement, traitement des résultats
- Rapport de la campagne



Campagne SLIC 2014

- **Matériel promotionnel:**
  - Posters en calendriers (2015)
    - Disponibles en mai-juin
    - 300 calendriers en 350 posters par pays
    - Seront distribués si disponible





Checklist
Thèmes

- **Analyse de risques – glissades et trébuchements** (mesures de prévention, ressources, …)
- **Revêtement de sol** (état de voies de circulation, différences de niveau, éléments saillants, …)
- **Contaminations et obstacles** (câbles, tuyaux, liquides, …)
- **Environnement** (éclairage, marquage, …)
- **Nettoyage** (instructions, organisation, …)
- **Chaussures** (semelles antidérapantes, port des EPI, …)
- **Travailleurs** (annonce, approche de la contamination, …)





Checklist

1. Analyse de risque

1.1 Est-ce qu'on a réalisé une analyse de risque des chutes, glissades et trébuchements sur les lieux de travail ? Est-elle disponible ?

A-t-on tenu compte des risques qui découlent de l'activité de tiers?

Ex.: nourriture tombée sur le sol,
verre renversé,
des objets restant au sol des patients, des visiteurs,
…

AR Politique – Art. 8 et 9



Checklist

1.2 Y a-t-il des mesures de prévention formalisées contre les chutes et glissades dans le plan global ?

Ex.: dans le PAA, PGP, dans une analyse de poste de travail, …

AR Politique – Art. 9

1.3 A-t-on prévu des ressources suffisantes pour gérer la problématique des chutes, glissades et trébuchements ?

→ peuvent être d'ordre organisationnel, matériel ou financier

AR Politique – Art. 10



Checklist

1.4 Est-ce qu'on a désigné quelqu'un pour le nettoyage ?

→ exécution du nettoyage
→ interne / externe

AR Lieux de travail – Art. 11

1.5 Est-ce qu'on a prévu quelqu'un pour le contrôle et la responsabilité du nettoyage ?

→ ligne hiérarchique

AR Politique – Art. 13



Checklist

2. Revêtement de sol

2.1 Le sol est-il plat et exempt de trous ?

Ex.: pas de pavés endommagés, pas de trous, …

→ aussi bien pour des locaux que des lieux à ciel ouvert (parking, entrée du personnel, …)

→ réglementation: 'exempts de bosses et de trous'

AR Lieux de travail – Art. 10



Checklist

2.2 A-t-on recouvert correctement toutes les fissures engendrant des chutes au niveau des voies de circulation ?

→ aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur

→ réglementation: 'risque de chute par la présence de puits ou de trous dans le plancher, le sol'

→ couvrir (de manière suffisante et durable)

ou prévoir des EPC (main courante solide, lisses)

AR Lieux de travail – Art. 30



Checklist

2.3 S'assure-t-on qu'il n'y a pas d'obstacles ou d'éléments saillants ?

Ex.: coins de tapis recourbés, bosses sur le vinyle, clous saillants, …

AR Lieux de travail – Art. 10 en 11



Checklist

2.4 A-t-on installé des bandes antidérapantes et si oui, sont-elles en bon état (pas usées ou abimées) ?

→ à quel endroit ? lieux avec risques de chute

Ex.: escaliers glissants (peints, laqués, marbre,...)
pente glissante
suivant les incidents ou accidents

→ peinture ou plaque antidérapante, revêtement spécifique, ...

AR Lieux de travail – Art. 10 en 11



Checklist

2.5 Est-ce que les modifications subtiles du sol sont clairement visibles et signalées conformément à la réglementation ?

→ ne pas oublier de signaler avec des pictos les diff de niveaux, les seuils, les obstacles

→ signalisation ou marquage:



Signalisation des obstacles et des endroits dangereux



Trébuchements



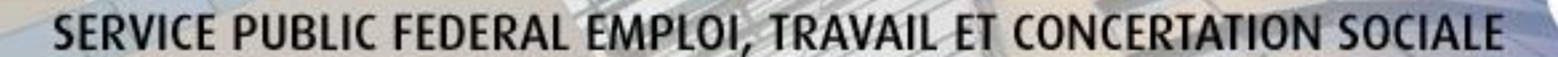
Chutes dues à une diff de niveau

→ jaune ou jaune-orange = signal d'avertissement = attention, soyez attentif

AR Signalisation de sécurité - santé Art. 6§1,1°d,e et annexes I, II et V

2.6 Est-ce que les routes extérieures sont dégagées (neige, glace, feuilles, herbes, boue…) etc... ?

AR Lieux de travail – Art. 11




Checklist

3. Contamination et obstacles

3.1 Les voies de circulation sont-elles libres de tout danger de trébuchements dû à des obstacles ou des installations ?

Ex.: chaussures du personnel au milieu du vestiaire,
matériel de nettoyage pas rangé,
stockage de matériel dans le hall, …

AR Politique – Art. 8 et 9



Checklist

3.2 Les câbles, tuyaux présents sur les voies de circulation sont - ils clairement visibles et recouverts pour diminuer autant que possible le risque de trébuchement ?

→ signalisés ?

AR Signalisation de sécurité- santé Art. 6§1,1°d,e et annexes I, II et V

→ couverts ou avec les mesures de prévention adéquates ?



AR Lieux de travail – Art. 32

→ aussi bien à l'intérieur (ex. câbles d'appareils médicaux) qu'à l'extérieur (ex. tuyaux d'alimentation gênants)



Checklist

3.3 Les équipements de travail et les lieux de travail sont ils entretenus de sorte qu'aucun liquide ou résidu de substance chimique ne se retrouve sur les voies de circulation du fait d'un entretien déficient ou d'une utilisation non soignée ?

Ex.: zone autour de la machine à café,
huile, graisse, fuite d'alimentation de machine, …

AR Lieux de travail – Art. 11

3.4 Les sols des douches restent-ils non glissants ?
→ réglementation: "douches sont constituées de manière à éviter les chutes et les glissades des travailleurs "

AR Lieux de travail – Art. 42 et annexe I, 2,3



Checklist

3.5 Les sols des toilettes et lavabos restent-ils non glissants ?

→ eau / savon du lavabo sur le sol des toilettes
→ bain donné aux résidents des MR /MRS

AR Politique – Art. 8 et 9



Checklist

3.6 S'assure-t-on que de la neige, de la boue, de l'humidité ne soit pas amené sur les lieux de travail ?

→ grâce à par ex. des vêtements humides, des chaussures, des parapluies, des véhicules ou du matériel entrant,…

→ bonnes pratiques : pot à parapluies, tapis d'entrée, caillebotis,…

AR Lieux de travail – Art. 11







Checklist

4. Environnement

4.1 L'éclairage est-il suffisant pour voir clairement les voies de circulation ?

→ lumière du jour suffisante ?

→ lumière artificielle adéquate?

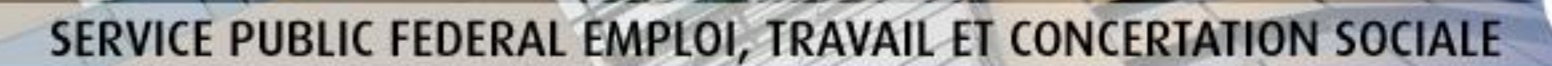
→ parking, entrée, … pendant les mois d'hiver?

AR Lieux de travail – Art. 33

4.2 Les voies de circulation sont exemptes de contrastes nets ou aveuglants ?

Ex.: spot au coin du parking, …

AR Lieux de travail – Art. 35





Checklist

4.3 Les endroits avec risques de chute ou glissade sont-ils clairement marqués ?

AR Lieux de travail – Art. 32, alinea 4



Checklist

5. Nettoyage

5.1 Le personnel de nettoyage a-t-il reçu des instructions et une formation claires ?

AR Politique – Art. 17 et 21

5.2 Le personnel de nettoyage utilise-t-il le bon type et les bonnes quantités de produits de nettoyage selon le type de sol ?

→ mode d'emploi

→ de préférence pas d'ammoniaque ou des produits contenant du chlore

javel: si usage fautif → émanation de chlore

bonne aération nécessaire

AR Lieux de travail – Art. 11



Checklist

5.3 Les voies de circulation ont-elles été nettoyées en l'absence de personnel sur celles-ci ou peu en comparaison avec les autres moments de la journée ?

→ organisation

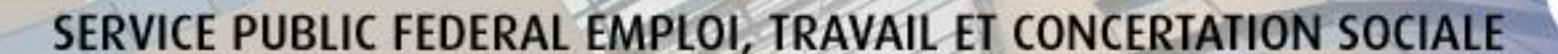
AR Politique – Art. 11

5.4 Le nettoyage à l'eau est-il organisé de sorte que le personnel puisse accéder aux zones nettoyées uniquement lorsque le sol est sec ?

→ accès interdit en cas de sol mouillé



AR Lieux de travail – Art. 11 et 32





Checklist

6. Chaussures

6.1 L'employeur met-il à disposition de son personnel des chaussures à semelles antidérapantes pour les aider à contrôler le risque dans les zones fréquemment contaminées ?

→ personnel de nettoyage et en autres si nécessaire (en fct de l'analyse de risques)

→ réglementation: "chaussures pour les travailleurs qui sont confrontés au risque de glissade"

AR EPI– Art. 11 et annexe II, 4h

L'employeur prend-il en charge le coût relatif à l'usage de ces chaussures ?

AR EPI – Art. 7



Checklist

6.2 Les travailleurs portent-ils les chaussures fournies ?

→ obligation de port si mise à disposition

AR EPI – Art. 23

7. Travailleurs

7.1 Chaque travailleur signale-t-il tout cas de contamination ou renversement de substance ou sait-il qui contacter pour le nettoyage ?

AR Lieux de travail – Art. 11



Checklist

7.2 Les tâches sont-elles organisées de sorte qu'elles ne mettent pas en danger le personnel en leur masquant le risque de chute, de trébuchement ?

vb.: vision réduite due au port de d'objets,
perte d'équilibre due à la charge,
cadence de travail trop élevée,…

→ livraison de produits en cuisine, vérification du magasin

AR Politique – Art. 8 et 9



Checklist

Quand et Où | Quoi et qui | Constatations | SEPP | SECT | Suivi | Vérification et confirmation

Activité réalisée *

- [ ] Inspection proactive
- Inspection réactive
  - [ ] Descente sur les lieux
  - [ ] Visite de suivi en raison de
  - [ ] Indice de prévention ou Pharaon
  - [ ] Évaluation du "Syst. dyn. de gestion des risques"
  - [ ] Enquête maladie professionnelle
  - [ ] Enquête accident concernant
  - [ ] Enquête plainte concernant
  - [ ] Réunion de concertation (particip + thème)
  - [ ] Autre

Campagne :

- [ ] L'exposition à la poussière de quartz sur les chantiers
- [ ] SLIC 2014: Chutes et glissades de plain-pied

En collaboration avec les services suivants + motivation

Explication?



Checklist

- **Checklist sans la réglementation →**



6.1 : Chaussures : mise à disposition pour le personnel de cuisine, de nettoyage ou toute autre personne pour laquelle elles sont nécessaires — Choisis 1 réponse

0 Mises à disposition des travailleurs gratuitement (C2)
0 Mises à disposition des travailleurs mais pas gratuitement (C5)
0 Pas mises à disposition des travailleurs (C5)

0 C1 :Rem.Pos	0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr.	0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr.	0 C6 :Mesure
0 C7 :Arrêt	0 C8 :PJ
0 C9 :Accord	

6.2 : Chaussures : suivi du port effectif — Choisis 1 réponse

0 Sont portées (C2)
0 Ne sont pas portées (C2)
0 Les chaussures de protection ne sont pas mises à disposition des travailleurs (C2)

0 C1 :Rem.Pos	0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr.	0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr.	0 C6 :Mesure
0 C7 :Arrêt	0 C8 :PJ
0 C9 :Accord	

7.1 : Travailleurs : organisation en cas de contaminations au sol — Choisis 1 réponse

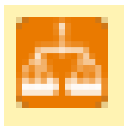
0 Pris en charge ou on sait qui contacter (C2)
0 Pas pris en charge ou on ne sait pas qui contacter pour le nettoyage (C5)

0 C1 :Rem.Pos	0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr.	0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr.	0 C6 :Mesure
0 C7 :Arrêt	0 C8 :PJ
0 C9 :Accord	



Checklist

- **Checklist avec la réglementation →**



2.6 : Revêtement de sol : dégagement des routes extérieures (neige, glace, feuilles, herbes, boue...) — Choisis 1 réponse

0 Bien dégagées (C2)	
0 Non dégagées (C5)	Art. 11, Lieux de travail

0 C1 :Rem.Pos — 0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr. — 0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr. — 0 C6 :Mesure
0 C7 :Arrêt — 0 C8 :PJ
0 C9 :Accord

3.1 : Contaminations et obstacles installations sur les voies de circulation — Choisis 1 réponse

0 Voies de circulation libres, aucun risque de trébuchement (C2)	
0 Voies de circulation non libres, risque de trébuchement (C5)	Art. 8 et 9, Politique du bien-être

0 C1 :Rem.Pos — 0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr. — 0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr. — 0 C6 :Mesure
0 C7 :Arrêt — 0 C8 :PJ
0 C9 :Accord

3.2 : Contaminations et obstacles en présence de câbles, tuyaux sur les voies de circulation — Choisis 1 réponse

0 Signalisation et couverture des obstacles (C2)	
0 Absence de signalisation mais couverture des obstacles sur les voies de circulation (C5)	Art 6 § 1,1°, d, e) , Signalisation et annexe I-II-V
0 Absence de couverture des obstacles ou de mesures de prévention adéquates (C5)	Art. 32, Lieux de travail
0 Absence de câbles et tuyaux sur les voies de communication (C2)	

0 C1 :Rem.Pos — 0 C2 :OK
0 C3 :Avis Corr. — 0 C4 :Aver.Or.
0 C5 :Aver.Ecr. — 0 C6 :Mesure



Caviar

- **Sélection « Inspection entreprise »**
- **Case à cocher « SLIC 2014 »**
- **Remplissage complet de la checklist**
- **Actions standards sont adaptables**
- **Réglementation et son contenu en phrase complète prévu**
- **En cas d'autres constatations**

  → reprendre les rubriques classiques en-dessous
- **Utilisation du modèle d'avertissement pour la génération de courrier**



Caviar

Quand et Où | Quoi et qui* | Constatations* | SEPP | SECT | Suivi | Vérification et confirmation

Date: 23/05/2014 Durée* 4 : 00 Visite*: Explication? ○ Visite pas annoncée ◉ Visite annoncée Ref. personnelle:

Dossiers

Choisissez un dossier des listes!

Données générales

UI n°: n° BCE* : 0212.352.301 n° ONSS:

Nom de l'entreprise*: CPAS Arlon

Adresse*: Rue Godefroid-Kurth 2

6700 ARLON

NACE 2003* : ?

NACE 2008* : 84.115 ?

Langage vers l'entreprise* : ○ Nederlands ◉ Français ○ Deutsch

Remise à blanc

Sauvegarder temporairement



Caviar

Quand et Où | Quoi et qui | Constatations* | SEPP | SECT | Suivi | Vérification et confirmation

Activité réalisée *

- [ ] Inspection proactive
  - Inspection réactive
    - [ ] Descente sur les lieux
    - [ ] Visite de suivi en raison de
    - [ ] Indice de prévention ou Pharaon
    - [ ] Évaluation du "Syst. dyn. de gestion des risques"
    - [ ] Enquête maladie professionnelle
    - [ ] Enquête accident concernant
    - [ ] Enquête plainte concernant
    - [ ] Réunion de concertation (particip + thème)
    - [ ] Autre

Campagne :

- [ ] L'exposition à la poussière de quartz sur les chantiers
- [x] SLIC 2014: Chutes et glissades de plain-pied

En collaboration avec les services suivants + motivation

Explication?



Caviar

Quand et Où | Quoi et qui | Constatations | SEPP | SECT | Suivi | Vérification et confirmation

Campagne: SLIC 2014: Chutes et glissades	Action
0.1 : Taille des effectifs de l'unité visitée ○ 0 ○ 1-9 ○ 10-49 ○ 50-249 ○ 250-499 ○ >=500	
1.1 : Analyse de risque ○ Analyse de risque a été réalisée et elle tient compte des activités des tiers ○ Analyse de risques réalisée sans tenir compte des activités des tiers ○ Absence d'analyse de risques	
1.2 : Analyse de risque : mesures de prévention ○ Mesures de prévention documentées ○ Absence de mesures de prévention documentées	
1.3 : Analyse de risque : moyens d'approche de la problématique (organisationnel, matériel ou financier) ○ Ressources suffisantes ○ Ressources insuffisantes	
1.4 : Analyse de risque : nettoyage ○ Personne désignée pour le nettoyage	



Caviar

Quand et Où | Quoi et qui | **Constatations** | SEPP | SECT | Suivi | Vérification et confirmation

Campagne: SLIC 2014: Chutes et glissades	Action
0.1 : Taille des effectifs de l'unité visitée ○ 0 ○ 1-9 ○ 10-49 ◉ 50-249 ○ 250-499 ○ >=500	
1.1 : Analyse de risque ○ Analyse de risque a été réalisée et elle tient compte des activités des tiers ○ Analyse de risques réalisée sans tenir compte des activités des tiers ◉ Absence d'analyse de risques Aucune analyse de risques de chutes, glissades et trébuchements na été réalisée.	Art. 8 et 9 AR du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de lexécution de leur travail (Code: Titre I, Chapitre III) C5 :Avertissement écrit
1.2 : Analyse de risque : mesures de prévention ○ Mesures de prévention documentées ◉ Absence de mesures de prévention documentées Des mesures de prévention spécifiques contre les chutes et glissades ne sont pas documentées.	Art. 9 AR du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de lexécution de leur travail (Code: Titre I, Chapitre III) C5 :Avertissement écrit C1 :Remarque positive C2 :Pas de remarque C3 :Avis correctif C4 :Avertissement oral C5 :Avertissement écrit C6 :Imposer des mesures C7 :Arrêt C8 :Pro Justitia C9 :Fixer des accords et mesures
1.3 : Analyse de risque : moyens d'approche de la problématique (organisationnel, m ◉ Ressources suffisantes ○ Ressources insuffisantes Ressources suffisantes	
1.4 : Analyse de risque : nettoyage ◉ Personne désignée pour le nettoyage	



Caviar

7.2 : Travailleurs : organisation des tâches pour éviter le risque de chute, de trébuchement lors des activités des travailleurs (pas de cadences trop élevée, vision non altérée par des charges,...)

- OK
- Absence d'organisation des tâches pour éviter le risque de chute, de trébuchement

Action
A : politique du bien-être, ligne hiérarchique et système dynamique de gestion des risques
B : SIPP et collaboration avec le SEPP
C : structures organisationnelles (CPPT, délégation syndicale ...)
D : rapports de contrôles et suivi des rapports de contrôles (SECT)
E : surveillance de la santé, protection de la maternité et premiers soins
F : information et formation des travailleurs
G : jeunes au travail, stagiaires et travail de nuit
H : aspects psychosociaux, y.c. violence et harcèlement moral ou sexuel
I : signalisation de sécurité et de santé
J : RGPT art. 52 (incendie), ATEX et liquides inflammables
K : prescriptions concernant l'hygiène sur le lieu de travail
L : facteurs d'environnement et agents physiques
M : agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et biologiques
N : CTM et environnement hyperbare
O : travaux en hauteur (danger de chutes)
P : ET général (machines, achats et mise en service, instructions ...



Réglementation

- AR 27/03/1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
- AR 17/06/1997 concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail
- AR 10/10/2012 fixant les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre
- AR 13/06/2005 relatif à l'usage de EPI





Réglementation

AR 27/03/1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail

- Art 8 et 9: élaboration d'une analyse de risque et accord sur la prise de mesures de prévention
- Art 10: élaboration du PGP
- Art 13: implication de la ligne hiérarchique (LH)
- Art 17: formation de la LH et des travailleurs
- Art 21: moments-clés pour la formation des travailleurs



Réglementation

AR 17/06/1997 concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail

- Art 6 § 1, 1°, d, e + Annexe I, II et V: signalétique à utiliser

Signalisation des obstacles et des endroits dangereux



Trébuchements



Chutes dues à une diff de niveau





Réglementation

AR 10/10/2012 fixant les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre

- Art 10: Sols (int. et ext.) sont exempts de bosses, de trous ou de plans inclinés dangereux. Ils sont fixes, stables et non glissants.
- Art 11: Entretien et nettoyage des lieux de travail
- Art 30: Couverture de puits ou trous, EPC
- Art 32: Marquage des zones de danger
- Art 33: Eclairage suffisant
- Art 35: Analyse de risque et normes pour l'éclairage
- Art 42 et annexe I, 2.3: prescriptions minimales des locaux sociaux: douches conçues de sorte que les travailleurs ne puissent glisser ou chuter





Réglementation

AR 13/06/2005 relatif à l'usage de EPI

- Art 7: EPI mis gratuitement à disposition
- Art 11 + annexe II, 4h: chaussures pour les travailleurs qui sont confrontés au risque de glissade
- Art 23: port obligatoire des EPI par les travailleurs et suivi des instructions en rapport

Exemples

Endroits avec risque élevé: hall d'entrée, coin vaisselle





Source: PDF Eamonn O'Sullivan, Health and Safety Authority, Ireland
http://ti.ee/public/files/Eamonn%20Sullivan.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: usage de tapis de sol





Source: PDF Eamonn O'Sullivan, Health and Safety Authority, Ireland
http://ti.ee/public/files/Eamonn%20Sullivan.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: usage de tapis de sol





Source: PDF Steve Thorp, Health & Safety Laboratory, UK http://ti.ee/public/files/slic-eu-jan14.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: pente masquée



Source: PDF Steve Thorp, Health & Safety Laboratory, UK http://ti.ee/public/files/slic-eu-jan14.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: peu ou pas d'attention accordée aux sols humides

Source: PDF Eamonn O'Sullivan, Health and Safety Authority, Ireland
http://ti.ee/public/files/Eamonn%20Sullivan.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: mauvais entretien du parking





Source: PDF Kelly Thompson, H&S Managers Fox's Biscuits Ltd.
http://ti.ee/public/files/Kelly_Thompson.pdf

Exemples

Endroits avec risque élevé: manque d'ordre, de propreté et d'entretien









Source: PDF Steve Thorp, Health & Safety Laboratory, UK
http://ti.ee/public/files/slic-eu-jan14.pdf

Exemples

Risque amplifié: absence de chaussures à semelles antidérapantes





Source: PDF Eamonn O'Sullivan, Health and Safety Authority, Ireland
http://ti.ee/public/files/Eamonn%20Sullivan.pdf

Exemples



Comment mener les visites d'inspection?

Nace:

- 86101: établissements hospitaliers (+ 86102,103,104,109)
- 87101 : maison de repos / MRS (+ 87109)

Recherche d'employeurs via Mercator:

- Via Intranet → Applications TIC → Mercator



Mercator

NL FR

Calendrier | Plan du site | Recherche | Actualités | Vacances d'emploi | Dictionnaire

Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale
INTRANET

Recherche:

Le SPF	Carrière	Règles de travail	Cadre de travail	Bien-être	Travail	A côté du travail
Institution	Organisation de la carrière	Congés et diminution du temps de travail	Le bâtiment	Prévention et ergonomie	Coordination administrative	Avantages
Politique	Perspectives de carrière	Maladie et absences	Mon bureau	Sécurité et santé	Gestion des connaissances	Association du personnel
Personnel	Développement des compétences	Horaire variable	Appareils	Charge psychosociale	Projets	Syndicats
Accueil	Statuts et contrats	Règlement de travail	Boire et manger	Durabilité et EMAS	Commandes et paiements	Photos d'ambiance
Identité visuelle	Rémunération	Déclaration de créance	Applications TIC	Service social	Réunions	Railtime
Site web	Cycles d'évaluation	Déplacements	E-mail et réseau	Boîte à idées	Communication	
			Courrier interne et externe			

De A à Z

Outils

Protime
Formulaires
Metaliste
Réserver salle de réunion
Who's who
Demande de traduction

13-05-14 eMediAtt: certificat médical électronique

Les médecins ont maintenant la possibilité d'encoder et d'envoyer les certificats médicaux des fonctionnaires par voie électronique via eMediAtt.

En savoir plus

12-05-14 Bulletin de presse du 10, 11 et 12 mai 2014

Le bulletin de presse du 10, 11 et 12 mai est disponible.

En savoir plus

Ce mois-ci

Calendrier SPF
Calendrier hors SPF
Anniversaires
Bulletin de presse

Intranet Light



Mercator

NL FR | Calendrier | Plan du site | Recherche | Actualités | Vacances d'emploi | Dictionnaire

Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale
INTRANET

Recherche:

Le SPF | Carrière | Règles de travail | Cadre de travail | Bien-être | Travail | A côté du travail

Cadre de travail
- Le bâtiment
- Mon bureau
- Appareils
- Boire et manger
- Applications TIC
  - Applications
  - Initiation à Office 2010
- E-mail et réseau
- Courrier interne et externe

De A à Z

Outils
- Protime

Accueil › Cadre de travail › Applications TIC

Applications TIC

Aperçu applications TIC

Who's Who

Who's who est la liste de tous les membres du personnel avec leur numéro de téléphone et leur local. Cette liste peut-être consultée par administration, par direction et par service. On peut trier par grade, par groupe et par langue. La structure du SPF est aussi disponible ainsi que les adresses et numéros de téléphones des services extérieurs. Des graphiques statistiques, par âge, administrations, grades et sexes peuvent être demandés.

Spoetnic

Spoetnic est une application informatique qui permet de gérer l'information nécessaire à l'administration du personnel du SPF. On peut y trouver l'information concernant les membres du personnel, les échelles de traitement, les mesures de compétence, diplômes... Les données générales peuvent être consultées par l'ensemble des membres du personnel. Les données

Ce mois-ci
- Calendrier SPF
- Calendrier hors SPF
- Anniversaires
- Bulletin de presse

Intranet Light

Vie hors SPF
- Petites annonces
- Personalia

Lien rapide
- Alfresco
- Portail documentation externe



Mercator

NL FR Calendrier Plan du site Recherche Actualités Vacances d'emploi Dictionnaire

Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale
INTRANET

Recherche:

Le SPF | Carrière | Règles de travail | Cadre de travail | Bien-être | Travail | A côté du travail

Applications TIC
(Versie Nl)

DE BRUYN Renaud
Mes autorisations

META
Who's Who Spoetnic
Metalist Metaddress Meeting
Demande d'interprètes Demande de traduction
Metaleg Suivi des textes règlementaires
BCSS Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

Employeur
Ingrid Mercator
DUC Déclarations de chantiers
Cours et Tribunaux (en développement)

Indicateur
Prince Humreg



Mercator

NL FR Calendrier Plan du site Recherche Actualités Vacances d'emploi Dictionnaire

Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale
INTRANET

Recherche:

Le SPF | Carrière | Règles de travail | Cadre de travail | Bien-être | Travail | A côté du travail

MERCATOR Vers. Nl.

Mercator Base de données Entreprises

Codes Généraux
Codes Authorisation
Codes Fonctions
Codes Legal_Form Conversion BCE-ONSS-Meta (Ingrid Versie)
Codes Legal_Situation

Nace : Version BCE Version SPF_ETCS

Codes Postaux (INS - Région/prov./arrond - Inspections) - (Version META)

Statistiques



Mercator

RECHERCHE DIRECTE

Numéro BCE	
Numéro ONSS	

Recherche directe | Réinitialiser formulaire

RECHERCHE AVANCÉE

Type de recherche	(•) Détail de l'entreprise ( ) Détail de l'établissement	Numéro BCE ou	
Type	(•) Both ( ) Personne physique ( ) Personne morale	Numéro ONSS	
Nom		Statut BCE	--Choisir--
Forme légale	--Choisir--	Importance	-- / --Choisir--
Code Nace	86101	Catégorie ONSS	
Code Postal		Localité	
Code INS		Rue	
District CLS	--Choisir--	Direction CBE	Namur – Luxembour –
Trimestre d'affiliation			
Date de création	Jusqu'à		
Fin d'activité	Jusqu'à		

Recherche avancée | Réinitialiser formulaire



Mercator

NL FR Aide

Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale
MERCATOR Interface de consultation

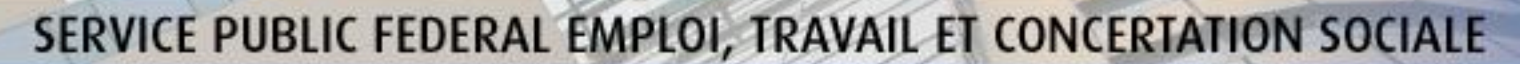
Chercher Entreprise/Etablissement

Recherche | Résultats de la recherche

<< Retour à la recherche

Exporter en PDF

	NUMÉRO BCE	NUMÉRO ONSS	NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	LOCALITÉ	IMPORTANCE	STATUT BCE
	0202554113	0210200-01	ASSOCIATION INTERCOMMU...	Rue Sainte-Brigide 43	5070 Fosses-La-Ville	100 - 199 travailleurs	Active
	0214567166	0236200-05	VIVALIA	Chaussée de Houffalize 1	6600 Bastogne	>= 1000 travailleurs	Active
	0407961214	0253187-45	Santé et Prévoyance	Rue Saint-Luc(BU) 8	5004 Namur	500 - 999 travailleurs	Active
	0408374948	0373495-58	CENTRE HOSPITALIER NEU...	Allée de Clerlande 6	1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	200 - 499 travailleurs	Active
	0410508057	0375344-40	Clinique Saint-Pierre	Avenue Reine Fabiola 9	1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	>= 1000 travailleurs	Active
	0415047954	0404898-36	ASSOCIATION CHRETIENNE...	Avenue de la Pairelle 33	5000 Namur	>= 1000 travailleurs	Active
	0420404433	0437886-12	Clinique Maternité Sai...	Place Louise Godin 15	5000 Namur	>= 1000 travailleurs	Active
	0432949701	1123765-36	Centre Hospitalier de ...	Rue Samiette 1	1400 Nivelles	500 - 999 travailleurs	Arrêté







Info complémentaire Campagne SLIC 2014

- Page campagne
  www.ti.ee (Inspection du travail d'Estonie)

- Game 'Busy workers'







Info complémentaire
Autre

www.beswic.be

Belgian Safe Work Information Center (BeSWIC)

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

→ Info en rapport avec les campagnes

→ Napo dans … "No laughing matter"

http://www.napofilm.net





Un outil utile pour les employeurs

5 S's

1. Sort

STUFF WE USE A LOT!

WE'LL USE SOMEDAY

JUNK WE'LL NEVER USE

2. Stabilize

DRILL

HAMMER

SAW

3. Shine

4. Standardize

TIMES

DELIVERY SCHEDULE

DESTINATIONS

5. Sustain

IS THIS HEAVEN?

NO, IT'S A WELL-ORDERED FORD PLANT



5S

1. **"Seiri": débarrasser**
   - Eliminer de l'espace de travail tout ce qui n'y a pas sa place
2. **"Seiton": ranger**
   - « Une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place. »
3. **"Seiso": nettoyer, décrasser**
   - pour faciliter le contrôle visuel
   - pour supprimer l'anomalie à la source
4. **"Seiketsu": maintenir la propreté**
   - en normalisant les acquis
5. **"Shitsuke": être rigoureux**
   - faire vivre le système (discipline)
   - encourager les autres à faire de même



Questions?



SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE